

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 31 octobre 2023.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE GUEN Nadège.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ARTHEMISE Fabienne

#### **Délibération n°2023-102**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

#### **URBANISME** **AIDES INDIVIDUELLES AU RAVALEMENT DE FAÇADES – ATTRIBUTIONS**

Par délibérations du Conseil municipal du 10 septembre 2018 et du 16 novembre 2020, la Commune de Lamballe-Armor a engagé, dès le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), une opération façades, sur le périmètre de la Zone de protection du Patrimoine Architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), en accompagnement des autres volets du dispositif (2019-2023). Les travaux de façade s'entendent au sens large et incluent les modénatures, les menuiseries extérieures, les volets bois persiennes, les balcons avec garde-corps ferronnés, les descentes d'eaux pluviales et gouttière.

Par délibération n°2020-154 du 16 novembre 2020, les conditions d'accompagnement sont :

- La Ville de Lamballe-Armor intervient en soutien des propriétaires occupants sans conditions de ressources et bailleurs d'immeubles situés dans le périmètre opérationnel,
- Le soutien aux travaux de ravalement et d'intérêts architecturaux est conditionné à la décence des logements et nécessite une visite de contrôle par l'opérateur pour chacun des logements.
- Les aides communales représenteront 50% du montant hors taxe de travaux dans la limite de 3 000 €

Dans ce cadre, 4 dossiers de demande de subvention pour travaux de requalification de façades sont proposés pour le versement de l'aide financière :

Nom du demandeur	Type de travaux	Aide proposée
COULOUARN Jacques	Changement des ouvertures et modification de l'enduit	3 000 €
KULUNSKI Anne et LESNE Sylvain	Rejointoiement de la façade	684 €
RUEN L'HOSPITALIER Rozenn	Rejointoiement de la façade	3 000 €
LEIGHTON James	Réfection de la peinture extérieure et complément d'isolation en partie basse de la façade sur terrasse	3 000 €

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- OCTROIE une aide, pour leur projet, de :
  - o 3 000 € à COULOUARN Jacques
  - o 684 € à KULINSKI Anne et LESNE Sylvain
  - o 3 000 € à RUEN-L'HOSPITALIER Rozenn
  - o 3 000 € à LEIGHTON James
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 20 NOV. 2023

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

21 NOV. 2023

